

CONVENTION DE « STAGE
DE DECOUVERTE D'UNE FILIERE D'ORIENTATION EN LYCEE »

Baccalauréat technologique STI2D

Entre le lycée Jules HAAG, 1 rue Labbé, 25041 Besançon représenté par Guy FLAUDER, proviseur.
Et l'établissement d'enseignement scolaire d'origine de l'élève

Nom et adresse :

N° de téléphone :

Représenté par :

Il a été convenu ce qui suit :

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Adresse des parents :

Téléphone des. parents :

Sera accueilli(e) au lycée Jules Haag

DISPOSITIONS GENERALES :

Article 1- Cette action a pour objet la mise en œuvre d'une séquence d'observation d'une demi-journée de la filière choisie par l'élève, afin de parfaire son orientation.

Article 2- Pendant le stage et les trajets correspondants, le stagiaire garde la qualité d'élève de l'établissement dans lequel il est inscrit.

Article 3- Toute absence prévue devra être portée à la connaissance des deux établissements par la famille. En cas d'absence imprévue sur le lieu de stage, l'établissement d'accueil en informera l'établissement d'origine.

Article 4- Durant ce stage, l'élève est soumis à la discipline de l'établissement scolaire d'accueil. Tout manquement de la part de l'élève sera porté à la connaissance du Chef d'Etablissement d'origine, signataire de la convention.

Article 5- En cas d'accident survenant, soit au cours du stage, soit pendant le trajet, le Chef d'Etablissement d'accueil s'engage à faire parvenir toutes les déclarations nécessaires le plus rapidement possible au Chef d'Etablissement d'origine, signataire de la convention.

Article 6- La présente convention est portée à la connaissance de l'élève et de son représentant légal afin d'obtenir de ce dernier l'express consentement aux clauses de la convention. Le responsable légal certifie que l'élève est couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 7- Le déplacement est pris en charge par la famille ou l'établissement d'origine.

Vu et pris connaissance le

Le chef de l'établissement
d'origine

Le responsable légal de l'élève

Le proviseur M. Flauder

p/o Le DDFPT M. Geillon

Convention établie en 3 exemplaires pour l'établissement d'origine, le stagiaire et le lycée Jules Haag

Dossier suivi par Richard Geillon, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Tél : 03 81 81 01 45 - Courriel : cdtx.haag@ac-besancon.fr